

# Commission des finances et des affaires générales

01000 - Gestion financière

# Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers - Fusion absorption et transfert de garanties d'emprunts

CP/2020/203

#### Service chef de file:

E2 - Direction des finances et de la commande publique E220 - Service du budget et de la dette

## Résumé:

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'approuver la transmission des biens de l'AAPEI Haguenau Wissembourg à l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace sur lesquels des inscriptions hypothécaires sont inscrites au profit du Département suite à l'opération de fusion absorptionet
- de décider du maintien de la garantie d'emprunt à l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace suite à l'opération de fusion absorption entre cette association et l'AAPEI Haguenau Wissembourg.

Il est également proposé d'approuver la transmission des biens de l'association Maison du Diaconat de Bischwiller à la Fondation Protestante Sonnenhof sur lesquels des inscriptions hypothécaires sont inscrites au profit du Département suite à l'opération de fusion absorption et de décider du maintien de la garantie d'emprunt à la Fondation Protestante Sonnenhof suite à l'opération de fusion absorption entre cette association et l'association Maison du Diaconat de Bischwiller.

# I. Transfert AAPEI Haguenau Wissembourg à l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace

La fusion absorption de l'AAPEI Haguenau Wissembourg par l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace et la transmission universelle de son patrimoine est intervenue le 31 décembre 2019.

# Transmission du patrimoine et inscriptions hypothécaires

Cette opération de transmission du patrimoine de l'AAPEI Haguenau Wissembourg à l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace nécessite l'accord du Département.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

Il est proposé de donner l'accord du Département à la transmission des biens situés Rue

de la Pépinière à Wissembourg, cadastrés section 16 n°326/46 (anciennement parcelle n°7/46) sur lesquels l'AAPEI Haguenau Wissembourg a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement des actes du 15 décembre 2009 et du 23 novembre 2011.

# Maintien des garanties d'emprunts pour les emprunts souscrits auprès du Crédit Mutuel

1. Par délibérations n° CG/2009/49 du 22 juin 2009 et n° CP/2011/963 du 5 décembre 2011, le Conseil Général et la Commission Permanente du Conseil Général ont accordé la garantie départementale à l'AAPEI Haguenau Wissembourg pour un emprunt d'un montant total de 1 500 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer la construction d'un foyer d'hébergement à Wissembourg.

L'emprunt du Crédit Mutuel a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt de 3,63% l'an variable en fonction du taux du Livret A avec des échéances trimestrielles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 pour cet emprunt s'élevait à 1 112 500 €.

**2.** Par délibération n° CP/2011/437 du 6 juin 2011, la Commission Permanente du Conseil Général a accordé la garantie départementale à l'AAPEI Haguenau Wissembourg pour un emprunt d'un montant total de 450 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer la construction d'un foyer d'hébergement à Wissembourg.

L'emprunt du Crédit Mutuel a été contracté pour une durée de 15 ans au taux d'intérêt fixe de 4,20% l'an avec des échéances trimestrielles. Ce taux a été porté à 2,90% l'an par avenant du 21 janvier 2020 à la convention de garantie du 28 juillet 2011.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 pour cet emprunt s'élevait à 202 500 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

Il est proposé de maintenir la garantie du Département pour ces emprunts.

#### II. Transfert Maison du Diaconat à la Fondation Sonnenhof

La fusion absorption de l'association Maison du Diaconat de Bischwiller par la Fondation Protestante Sonnenhof et la transmission universelle de son patrimoine est intervenue le 31 décembre 2019.

## • Transmission du patrimoine et inscriptions hypothécaires

Cette opération de transmission du patrimoine de l'association Maison du Diaconat de Bischwiller à la Fondation Protestante Sonnenhof nécessite l'accord du Département.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

Il est proposé de donner l'accord du Département à la transmission des biens situés Rue de l'Eglise à Bischwiller, cadastrés section 5 n°2 sur lesquels l'association Maison du Diaconat de Bischwiller a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du

# Maintien de la garantie d'emprunt pour l'emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier

Par délibérations n° CG/2006/50 du 13 juin 2006, n° CP/2006/780 du 18 septembre 2006 et n° CP/2007/131 du 19 février 2007, le Conseil Général et la Commission Permanente du Conseil Général ont accordé la garantie départementale à l'association Maison du Diaconat de Bischwiller pour un emprunt d'un montant total de 2 600 000 € souscrit auprès du Crédit Foncier et destiné à financer l'extension – réhabilitation de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé 2 rue de l'Eglise à Bischwiller.

L'emprunt du Crédit Foncier a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt de 4,15% l'an fixe avec des échéances trimestrielles.

Le capital restant dû au 30 juin 2019 pour cet emprunt s'élevait à 986 896,35 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

Il est proposé de maintenir la garantie du Département pour cet emprunt.

Les présentes actions se fondent sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Suite à la fusion absorption de l'AAPEI Haguenau Wissembourg par l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace et la transmission universelle de son patrimoine intervenue le 31 décembre 2019 :

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens situés Rue de la Pépinière à Wissembourg, cadastrés section 16 n°326/46 (anciennement parcelle n°7/46) sur lesquels l'AAPEI Haguenau Wissembourg a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement des actes du 15 décembre 2009 et du 23 novembre 2011.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 1 500 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destiné à financer la construction d'un foyer d'hébergement à Wissembourg.

L'emprunt du Crédit Mutuel a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt de 3,63% l'an variable en fonction du taux du Livret A avec des échéances trimestrielles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 pour cet emprunt s'élevait à 1 112 500 €.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial de 450 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destiné à financer la construction d'un foyer d'hébergement à Wissembourg.

L'emprunt du Crédit Mutuel a été contracté pour une durée de 15 ans au taux d'intérêt fixe de 4,20% l'an avec des échéances trimestrielles. Ce taux a été porté à 2,90% l'an par avenant du 21 janvier 2020 à la convention de garantie du 28 juillet 2011.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 pour cet emprunt s'élevait à 202 500 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

Suite à la fusion absorption de l'association Maison du Diaconat de Bischwiller par la Fondation Protestante Sonnenhof et la transmission universelle de son patrimoine est intervenue le 31 décembre 2019.

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens situés Rue de l'Eglise à Bischwiller, cadastrés section 5 n°2 sur lesquels l'association Maison du Diaconat de Bischwiller a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement de l'acte du 2 juillet 2007.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Maison du Diaconat de Bischwiller à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 2 600 000 € souscrit auprès du Crédit Foncier (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destiné à financer l'extension – réhabilitation de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé 2 rue de l'Eglise à Bischwiller.

L'emprunt du Crédit Foncier a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt de 4,15% l'an fixe avec des échéances trimestrielles.

Le capital restant dû au 30 juin 2019 pour cet emprunt s'élevait à 986 896,35 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- approuve les termes des projets de conventions joints en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt. - autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

> Strasbourg, le 12/06/20 Le Président du Conseil Départemental

> > U

Frédéric BIERRY